

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2665

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon - Année 2011**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2665**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon - Année 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet désormais les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi précitée précise le contenu de ce rapport. Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a transmis à la Communauté urbaine une proposition de trame issue du cadre de référence national.

Le premier rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon, au titre de l'année 2011, est donc construit à partir de cette trame et présente, au regard des finalités du développement durable :

- un bilan sur la situation des politiques publiques de la Communauté urbaine, les orientations et les programmes mis en œuvre sur son territoire et leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre,
- un bilan sur la situation des actions conduites par la Communauté urbaine au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la Communauté urbaine, et leurs modalités d'élaboration et de mise en œuvre.

Pour mémoire, les cinq finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine rappelle que cette dernière s'est engagée très tôt dans cette voie, en accompagnant à tous les niveaux la prise de conscience des individus et des acteurs du territoire sur la nécessité de conduire collectivement des actions en faveur d'un développement soutenable de la planète.

Cela s'est traduit, à la fois par l'engagement de la Communauté urbaine sur le plan international (charte d'Aalborg, Covenants of Mayors, etc.), par l'une des premières chartes de l'écologie urbaine puis l'un des

premiers Agendas 21 de France reconnus par l'Etat, aujourd'hui décliné territorialement dans le Val de Saône et la Vallée de la Chimie.

Ce rapport montre aussi que l'engagement de la Communauté urbaine dans le développement durable s'est progressivement étoffé et renforcé. L'année 2011 marque une étape importante en matière de consolidation des politiques publiques au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire avec l'approbation du schéma de cohérence territoriale (SCOT) en décembre 2010, sa mise en œuvre au travers de la prochaine révision générale du plan local d'urbanisme (PLU), la création du pôle métropolitain ou l'avancement des démarches de quartiers durables.

Cette année 2011 a aussi été marquée par le plan climat territorial, élaboré de manière innovante et ambitieuse avec l'ensemble des partenaires concernés et partagé lors de la conférence énergie climat du 28 novembre 2011. La part du plan climat concernant directement la Communauté urbaine sera approuvée par le Conseil de communauté début 2012. Ce plan partenarial met aussi l'accent sur toutes les actions complémentaires et menées par les 58 communes membres de la Communauté urbaine.

En matière d'aménagement urbain, l'année 2011 est marquée par la sortie du guide "ville et quartiers durables", la préparation de la candidature de la Communauté urbaine à la démarche "Eco Cité" et le prix obtenu au palmarès national "Eco quartiers 2011" pour l'aménagement du quartier de la Duchère à Lyon 9°.

De même, des outils transversaux permettent à la Communauté urbaine de jouer son rôle d'animateur du territoire afin de démultiplier les actions en faveur du développement durable : "Club du développement durable" qui favorise l'articulation entre les actions communautaires et les actions communales, les référentiels "habitat durable" et "bureaux neufs" qui promeuvent les enjeux de qualité environnementale auprès des constructeurs.

Concernant les actions d'aménagement portées par la collectivité, le guide "conception et gestion des espaces publics" comme la grille de questionnement "développement durable" apportent aux projets communautaires une analyse multicritères en amont de leur mise en œuvre.

En matière de services urbains, les directions de l'eau, de la propreté et de la voirie ont aussi renforcé en 2011 leurs efforts pour intégrer le développement durable dans leurs champs d'actions respectifs, comme en témoignent les nombreux exemples du rapport joint au dossier.

L'année 2011 a enfin été marquée par la préparation, avec tous les services de la Communauté urbaine, d'une actualisation de la stratégie communautaire en matière de développement durable. Cette nouvelle stratégie abordera notamment la co-innovation avec les acteurs du territoire et le rôle de la Communauté urbaine dans l'accompagnement de l'évolution des comportements. Des actions illustrent déjà cette nouvelle stratégie comme la création de l'Institut d'excellence sur les énergies décarbonées (INDEED) ou, à l'échelle de la proximité, l'opération de repérage des "héros ordinaires" qui valorise les expériences de comportement sobre en carbone, et la consolidation du plan d'éducation au développement durable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2011 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté urbaine de Lyon, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.